

Direction
Départementale
des Territoires
Dordogne

Cité
administrative
Rue du 26^e
régiment
d'Infanterie
24024 PÉRIGUEUX

Fiche d'instruction n°87

Périgueux, le 25 mai 2023

Anaïs ESCAVI

Paysagiste-Conseil de l'État

Benoît ENGEL

Architecte-Conseil de l'État

Objet : Avis sur PC centrale photovoltaïque au sol – Commune de Grand-Brassac

Demandeur(s) : Murielle ROND

Données du projet : 16,3ha – MWh – Raccordement poste de livraison à 17 km .

Un avis a été donné en 2019, il ne semble pas avoir été repris dans les compte-rendu du guichet unique. La qualité des paysage n'y a pas été évoquée.

Le site est difficilement accessible, par un chemin creux qui le longe. Une succession de pelouses sèches aux expositions différentes, traversées par un vallon. Lande de genévriers : n'est-ce pas un milieu rare à protéger ? Les co-visibilités ne semblent pas fortes avec l'espace public, mais il s'agit d'un beau paysage, en cours de fermeture par évolution de la végétation sur des terrains plus exploités.



Avis négatif du point de vue du paysage.

Cet avis rendu tenait compte de la doctrine départementale énoncée à cette période: ne pas artificialiser les sols utiles à l'agriculture, ni détruire de milieux intéressants, ni impacter les paysages. Installer le photovoltaïque sur les terrains dégradés.

Cependant, vue la pression actuelle pour le choix de terrains, et prenant en compte la faible disponibilité de terrains dégradés, le curseur se déplace. Entre temps, la collectivité a classé la zone en NPV dans le PLUi. Toutefois, l'analyse écologique présente dans l'étude d'impact indique des enjeux forts.

Le terrain, morceau de paysage d'intérêt est toutefois très peu visible depuis les abords (riverains et promeneurs uniquement) , et depuis les voies publiques. On peut donc dire que l'impact sur le paysage sera faible.

Avis favorable du point de vue de la co-visibilité et de l'impact sur la perception depuis les espaces publics. Voir document annexe concernant les recommandations générales.

